

## Soutien aux initiatives locales

### Objectifs :

Cette mesure vise à donner à des tiers les moyens de mener des activités dans le cadre de deux volets distincts:

- Volet 1 : Vise à permettre d'acquérir des données sur les possibilités de développement de la collectivité;
- Volet 2 : Vise à favoriser l'émergence et la croissance de micro-entreprises (moins de 10 employés) qui produisent des produits de niche ou à caractère technologique important.

### Projets admissibles :

- Volet 1 : Activités préparatoires au développement économique d'une communauté;
- Volet 2 : Activités de développement et de commercialisation de produits et de services technologiques ou de niche.

### Aide financière :

- Volet 1 : 90% des coûts admissibles sans dépasser 5 000 \$;
- Volet 2 : 75% des coûts admissibles sans dépasser 5 000 \$.

### Organisme ressource :

